

Délibération du 26 septembre 2025

délibération **N°2025-46 C**

objet **Autorisation de signer la Convention pour la mise en œuvre du Plan de Mobilité employeur 2025 - 2030**

- Date de convocation : le vendredi 19 septembre 2025
- Date de publication : le vendredi 3 octobre 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 septembre 2025 s'est réuni le 26 septembre 2025 à 14 h 30 h à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 24, Nombre de votants : 26

POUVOIR DE VOTE

Yves GRANGE donne pouvoir à Daniel CARDE

Frédéric BURNIER FRAMBORET donne pouvoir à Christian RAUCAZ

JM DRIVET donne pouvoir à L. BOIRON (à partir de 15 h 30)

EXCUSES : 9

JOLY Max

SARTORI Walter

MAITRE Florian

GRANGE Yves

BURNIER-FRAMBORET Frédéric

BRUNIER Thierry

CHEMIN François

ROUGEAUX Jean-Pierre

HANRARD Bernard

ABSENTS : 8

LEOUTRE Jean-Marc

BRUN Pierre

GIRAUD Murielle

RUFFIER-LANCHE René

GUIGUE Thibaut

THEVENON Raphaël

DANIS Georges

AMET Yannick

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 22

BENEVISE Marie

BOIX-NEVEU Arthur

GRILLAUD Laurent

FABRE Maryse

BLANQUET Denis

GIRARD Marc

VAN STRAATEN Nicolas

DRIVET Jean-Marc

BARBIER Marie-Claire

CARDE Daniel

TAIN Daniel

RAUCAZ Christian

ZOCCOLO Alain

DAL BIANCO Serge

VIGUET-CARRIN Françoise

CECILLE Joël

PERRIER Jean-Claude

SIMON Christian

VARESANO José

FRAISSARD Jean-Claude

SPIGARELLI Lucien

BOIRON Laurence

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 2

FANTIN Philippe

DUNAND Marie

Délibération du 26 septembre 2025

délibération

N° 2025-46 C

objet

Autorisation de signer la Convention pour la mise en œuvre du Plan de Mobilité employeur 2025 - 2030

Denis BLANQUET, vice-président en charge des Ressources Humaines, rappelle que Savoie Déchets a signé, le 14 décembre 2023, une convention avec Grand Chambéry l'agglomération pour la mise en œuvre du Plan de Mobilité Employeur, pour une durée initiale de trois ans.

Depuis, Grand Chambéry a instauré une nouvelle convention, établie pour cinq ans, proposant un pack mobilité enrichi ainsi que de nouvelles conditions tarifaires spécifiques (bus, vélo, TER, Citiz).

Il est proposé que Savoie Déchets renouvelle son engagement pour la période 2025-2030. Ce partenariat engage le syndicat à poursuivre l'objectif d'une mobilité domicile-travail et professionnelle respectueuse de l'environnement et compatible avec la lutte contre le changement climatique. Les actions mises en avant privilégient :

- l'usage des transports en commun (bus, cars interurbains, trains),
- les modes actifs (marche, vélo),
- la voiture partagée (covoiturage, autopartage),
- les déplacements multimodaux,
- les organisations de travail limitant les déplacements (télétravail, restauration sur site).

Ces démarches contribuent à renforcer la notoriété et l'exemplarité de la collectivité dans la transition écologique.

Ce Plan de Mobilité Employeur engage également Grand Chambéry à financer et mandater les services de Synchro Mobilités pour la mise en œuvre des actions suivantes, proposées gratuitement aux employeurs signataires :

- conseil, information, sensibilisation et animations,
- accès au pack mobilité,
- tarification préférentielle pour les agents.

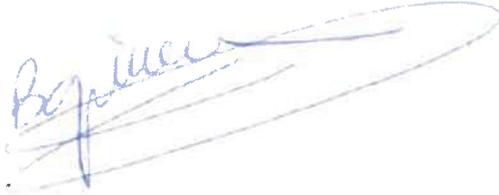
Ce renouvellement s'inscrit dans la continuité des actions initiées par Savoie Déchets depuis 2023 : déploiement du Forfait Mobilité Durable, mise à disposition de vélos à assistance électrique sur tous les sites, participation au Challenge Mobilité, organisation d'ateliers de réparation de vélos.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : approuve la poursuite des démarches engagées par le Syndicat dans le cadre de la transition écologique, en encourageant la mobilité douce de ses agents ;

Article 2 : autorise la Présidente à signer la présente convention.

Arthur BOIX NEVEU
Secrétaire de séance



Marie BENEVISE
Présidente

